



N° 23-11-57

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le **23 novembre à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**

**Présents :**

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Jennifer NUNES - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINE - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Lucien CORINTHE M. Guy BOISSEAU - Mme Laura COUDRIER (présente de 20h30 à 21h35)

**Absents :**

M. Denis JOLY - M. Philippe HERCYK - M. Lucien KLIPFEL - M. Philippe HERCYK - M. Fabien MOINIER - Mme Claudine STEINMANN - Mme Fatma YORAT - Mme Cindy BARQUILLA - M. Guillaume DUBOS - Mme Laura COUDRIER (départ à 21h35)

**Pouvoirs :**

M. Lucien KLIPFEL pouvoir à Mme Ghislaine CHAUVEAU  
M. Denis JOLY pouvoir à M. Marc CLOUET  
M. Philippe HERCYK pouvoir à Mme Carmela DEGLIAME  
M. Fabien MOINIER pouvoir à M. François JEFFROY  
Mme Laura COUDRIER (départ à 21h35) pouvoir à Mme Amalia CAPITAINE

<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>29</b>
<b>Nombre de Conseillers Présents</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de Conseillers Votants</b>	<b>24</b>
<b>Date de convocation</b>	<b>16/11/2023</b>
<b>Date d'affichage</b>	<b>16/11/2023</b>

**Objet : Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-3, L.123-1, L.153-11 et R.123-1 et suivants,

**VU** le schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) approuvé le 27 décembre 2013,

**VU** la délibération du Conseil municipal de Groslay en date du 18 février 2021, prescrivant la révision du plan local d'urbanisme (PLU), fixant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de concertation,

**VU** la décision du Maire de Groslay en date du 18 mai 2021, confiant au bureau d'études Urballiance la réalisation de la révision du PLU,

**VU** la délibération 23-11-56 du Conseil municipal du 23 novembre 2023 actant le bilan de la concertation relative à la révision du PLU,

**VU** la commission d'Urbanisme du 21 novembre 2023,

**CONSIDERANT** que la réalisation du projet de PLU est terminée,

**CONSIDERANT** qu'il faut arrêter ce projet de PLU afin de poursuivre la procédure d'adoption et, notamment, de le soumettre à l'avis de différentes instances,

Entendu l'exposé de Monsieur Marc CLOUET, 1<sup>er</sup> maire adjoint à l'urbanisme, aux travaux et au développement durable,

Accusé de réception en préfecture  
095-219502887-20231123-23-11-57-DE  
Date de télétransmission : 04/12/2023  
Date de réception préfecture : 04/12/2023

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté,

**POUR : 14**

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET (pouvoir Denis JOLY) - Mme Ghislaine CHAUVEAU (pouvoir M. Lucien KLIPFEL) - Mme Jennifer NUNES - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Amalia CAPITAINE (pouvoir Mme Laura COUDRIER)

**ABSTENTION : 10**

Mme Carmela DEGLIAME (pouvoir M. Philippe HERCYK) - M. Philippe GEFFROTIN - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY (pouvoir M. Fabien MOINIER) - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU

**Article unique : ARRETE** le projet de P.L.U. tel que décrit dans les documents annexés à la présente, à savoir :

- 1- Le rapport de présentation
- 2- Le projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.)
- 3- L'orientation d'aménagement et de programmation (O.A.P.)
- 4- Le plan de zonage et le règlement
- 5- Les annexes (comprenant le plan des servitudes d'utilité publique, le plan des contraintes de sol et sous-sol, le plan d'exposition au bruit de l'aéroport Charles-de-Gaulle, le plan de zone de bruit, les plans des réseaux d'assainissement et d'eau potable, ainsi que les trois plans d'alignement concernant les rues Billaut, des Carrières et Joseph Rigault).

Publiée - Notifiée le

Certifiée exécutoire par le Maire

le 04/12/2023

Patrick CANCOUËT



Le Secrétaire de séance  
M. Lucien CORINTHE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.